

La FNEC FP-FO informe (communiqué du SNUDI-FO de Gironde)

EVS, AE, EVS dernière minute

M. le chargé de mission auprès du Préfet de Région, a répondu ce matin -26 juin- aux questions du SNUDI Force ouvrière :

Le Préfet de Région a annoncé aux confédérations syndicales, au Comité Régional de l'Emploi (23 juin), que « A la demande de Force Ouvrière, les contrats aidés de l'éducation Nationale seront, en Aquitaine, renouvelés, à compter du 1^{er} septembre. »

Quels personnels sont concernés ?

- Tous les CAE et CAV en fin de contrat, AVS et EVS, ce qui monte le nombre, en Gironde à 385. Les personnels qui ont un reliquat de droits verront ces droits épuisés avant d'être renouvelés jusqu'à la fin de l'année scolaire (2009/2010) sur leur poste, après un délai de carence nécessaire réglementairement. Cela pourrait poser un problème pour les directions d'école, mais le délai de carence est légalement nécessaire.

Pour les personnels en fin de contrat au 30 juin, ils seront reconduits au 1^{er} septembre.

Quel sera le type de contrat, la durée hebdomadaire de travail ?

- Les contrats proposés seront nécessairement des CAE (qui dépendent de l'état) et pas des Cav (qui eux dépendent du Conseil Général) qui seront requalifiés. La durée hebdomadaire de 26 heures et le support du poste seront les mêmes qu'actuellement.

Pour ce qui concerne les autres départements aquitains ?

- La volonté du Préfet de Région est celle de réembaucher les personnels en place, mais il ne peut pas s'engager encore pour les autres départements, les Préfets n'ont pas encore pris les décisions.

Qui préviendra les personnels concernés, quand ?

Les personnels concernés seront prévenus par lettre individuelle commune Préfet-Recteur. Le volet du Préfet est écrit et déjà envoyé au Recteur. Courrier dans les plus brefs délais.

**Ce qui est possible au 1^{er} septembre est possible tout de suite !
Ce qui est possible en Gironde est possible partout !**

**Aucun contractuel (EVS-AVS) ne doit rester au chômage fin juin !
Tous les contrats doivent être renouvelés immédiatement !
Des emplois statutaires doivent être créés !**

**Rassemblement chez le Premier ministre le 1er juillet
Rendez vous à 14 h 30 métro Varenne**

Montreuil, 26 juin 2009